

Comment la police norvégienne a arrêté le camarade Trotsky

Lettre ouverte au Ministre de la justice de Norvège

Honefoss, le 26 août 1936.

A Monsieur le Ministre de Justice Læ, Oslo.

Monsieur le Ministre de Justice, Je m'étais efforcé de me conformer, dans l'esprit et dans la lettre, aux conditions posées de mon séjour en Norvège, signées par moi, du moins dans le sens où je les avais comprises. Mais il s'avéra que le chef du Bureau central des Passports interprète tout autrement ces conditions et pour autant que je le sache, ses interprétations trouvent votre approbation, Monsieur le Ministre. Ayant le plus grand intérêt à obtenir, aussi pour l'avenir, pour ma femme et pour moi, la bienveillance des autorités norvégiennes, je serais prêt à accepter aussi une nouvelle interprétation des conditions, non communiquée avant mon arrivée dans le pays, si j'avais pu me convaincre que cette nouvelle interprétation était compatible avec ma dignité d'homme et d'écrivain. Je ne puis signer que ce que j'ai bien compris et ce que je m'engage réellement à accomplir. Selon l'initiative de M. le chef du Bureau central des Passports, qui d'ailleurs lors de mon voyage dans le pays a donné une interview assez hostile sans attendre aucun acte de ma part, je devrais désormais limiter mon activité à des travaux historiques et à des études théoriques générales, qui ne soient dirigées contre aucun pays.

Comment dois-je interpréter cette limitation? Est-ce que mon Auto-biographie, par exemple, est une étude théorique générale ou un écrit d'actualité politique? Il y a trois semaines, j'ai écrit une grande étude sur l'évolution de l'Union Soviétique. Je dois émettre ici moi-même une appréciation; j'ai l'impression d'avoir fourni par cet ouvrage une contribution non insignifiante à la science sociale. D'autre part, ce même écrit, précisé ment par son analyse concrète des faits, est dirigé contre la caste bureaucratique dominante qui de plus en plus exploite économiquement et opprime politiquement le peuple. Peut-on vraiment, dans un pays démocratique, consentir, à ce que le chef du Bureau des Passports décide si un tel ouvrage a un caractère seulement économique, ou bien aussi d'actualité politique?

Je pourrais citer un exemple incomparablement plus éminent et plus glorieux: Mon grand maître Karl Marx a écrit un ouvrage, qui s'appelle « Le Capital ». Je m'imagine pour un moment que le chef du Bureau des Passports ou une autre institution compétente ait à décider si cette œuvre grandiose était seulement de caractère économique ou aussi d'actualité politique. La décision ne serait pas facile. Car cette œuvre bâtie sur le granit de la science a été illustrée par des milliers d'exemples les plus actuels et a, aujourd'hui, dans son ensemble, un caractère plus politique encore que le jour de sa première parution. Ce n'est pas par hasard que toute la lutte de la révolution, investie de fonctions ou non, est dirigée contre le marxisme et contre les marxistes.

Le chef du Bureau des Passports me reproche un article où je trace la perspective que la lutte en France devra aboutir ou au triomphe de la réaction militaire ou à l'instauration des Soviets. Il se peut que je me trompe dans mon analyse. En tout cas, je lui attribue un caractère profondément scientifique. L'article a été publié par la « Nation » revue bourgeoise-démocratique américaine qui a un renom mondial. Si j'avais écrit un article dans lequel j'aurais exposé théoriquement les avantages généraux du régime autoritaire sur la démocratie, serait-il aussi tombé sous le coup de la réclamation du chef du Bureau des Passports? C'est une question qui malheureusement n'est pas claire et surtout après la visite que m'a faite aujourd'hui Monsieur le chef du Bureau des Passports lui-même.

La déclaration qu'on me demande contient aussi l'engagement de ne pas accorder d'interviews à des journalistes norvégiens ou étrangers.

Pendant mon séjour en Norvège, je n'ai, jusqu'à ces derniers temps, accordé qu'une seule interview, et cela au rédacteur de « Ar-

La Norvège est le seul pays bourgeois du monde dont le gouvernement se compose exclusivement de soi-disant représentants de la classe ouvrière. Depuis juin 1935, Trotsky y jouissait du droit d'asile. Sous les yeux des membres du Gouvernement et des chefs du parti gouvernemental, il exerçait son activité littéraire. Mais, à l'instar des usurpateurs de Moscou, versèrent sur Trotsky les calomnies les plus empoisonnées, secondées par les nazis norvégiens qui avaient franchement leur liaison avec la Gestapo, à l'instant Trotsky dut tendre tous ses efforts pour déchirer les filets de mensonge avec lequel on voulait le tirer dans la boye, lui et de nombreux autres représentants jadis très estimés du prolétariat russe, à cet instant, le gouvernement démocratique coupe le droit de parler à celui qui est pourchassé dans tous les pays. Il le relégue dans un endroit éloigné, l'enferme, l'isole complètement de l'extérieur, le prive de ses aides, censure tout son courrier qui arrive et qui part, bref crée pour lui seul un état d'exception. La motivation transparente de ce procédé est que Trotsky aurait soi-disant rompu les conditions de son séjour.

Et pourquoi cela?

DES SIEGES DE DEPUTES AUX DEPENS DU DROIT D'ASILE

En octobre de cette année, il y aura en Norvège des élections au Storting. La situation économique du pays étant relativement favorable, les partis de droite manquant de mots d'ordre électoraux ayant une force d'attraction opportune. Donc, les nationaux-socialistes norvégiens organisèrent alors l'attaque nocturne contre l'habitation de Trotsky, espérant trouver pour la campagne électorale les documents sensationnels « compromettants ». L'attaque fut inaugurée par une campagne d'excitation farouche de la presse réactionnaire, qui a seulement prouvé par là qu'elle était tout à fait au courant du complot. Mais l'attitude courageuse de la camarade Kundsén fit échouer l'attaque et les administrations judiciaires se virent obligées d'introduire un procès contre les cambrioleurs fascistes. Toute l'affaire sembla perdue pour la campagne électorale des partis de la droite norvégienne. Mais voilà que Staline leur vint en aide avec son ignoble campagne de mensonges. Tous les journaux réactionnaires accordèrent une large place aux comptes rendus du procès fictif de Moscou et essayèrent d'effrayer les petits bourgeois norvégiens par les grossières et stupides calomnies russes.

Aiors, quelques sommets du Parti ouvrier norvégien commencèrent à craindre pour leur clientèle petite-bourgeoise qui, aux dernières élections, avait été décisive. Il fallut bien défendre Trotsky, qu'on avait soi-même laissé entrer dans le pays, contre les attaques mensongères de Staline et de sa clique. Mais en même temps, on crut de voir faire des concessions aux petits bourgeois norvégiens effrayés. La chose la plus simple pour les ministres, c'était d'enfermer l'homme « épouvantable » afin de calmer les petits bourgeois. Cela seul est la raison de l'intervention de Trotsky. La violation des conditions de séjour dont ces messieurs norvégiens se souviennent si subitement n'est que frime et mauvaise excuse. En réalité, le droit d'asile démocratique ainsi que

les conditions de séjour accordées à Trotsky étaient devenus pour les ministres ouvriers une question sans aucune importance. Les sièges au Parlement voilà ce qui seul était important.

LES PROMESSES DE M. LE MINISTRE DE LA JUSTICE

Sous la pression directe du chef semi-fasciste du Bureau central des Passports, administration de police plus ou moins autonome en Norvège, le ministre de la Justice Tryge Lie commença une manœuvre indigne. Il envoya au camarade Trotsky le chef du Bureau des Passports pro-fasciste en compagnie du chef de la police, afin de lui soumettre un document à signer qui, sous prétexte que les conditions de séjour posées à l'époque auraient soi-disant été outrepassées, exigeait l'acceptation de nouvelles conditions très accentuées et tout à fait indignes. Non seulement le camarade Trotsky n'aurait dû prendre position en face d'aucune question actuelle, mais soumettre toute son activité littéraire et scientifique à la censure préliminaire du chef pro-fasciste du Bureau des Passports. Ce qu'il y avait d'infâme dans ce procédé, c'est que Trotsky devait consentir pour ainsi dire « de son plein gré » à ces conditions, pour que le public mondial ne puisse pas s'apercevoir que le Gouvernement ouvrier norvégien prêtait lui-même le droit d'asile démocratique. Le camarade Trotsky refusa naturellement de signer et écrivit une lettre au ministre de la Justice destinée à être publiée, afin de réfuter l'accusation injustifiée selon laquelle le camarade Trotsky aurait manqué à sa parole et afin de prouver que les nouvelles exigences étaient inacceptables. Lorsque le Ministre de la Justice Lie apprit que Trotsky voulait se défendre publiquement, il téléphona à l'instant même en le priant instamment de n'en rien faire, « rien n'étant encore tout à fait décidé ». Le camarade Trotsky y consentit. Un des camarades qui séjournaient chez lui apporta personnellement la « Lettre Ouverte » au Ministre de la Justice. L'autre avait l'ordre de donner à la presse avis de l'information suivante: « Par loyalisme envers le Gouvernement norvégien, Trotsky ne peut faire aucune déclaration avant que la question soit réglée. » (Ceci est une des quelques notes que les deux camarades collaborant avec le camarade Trotsky ont pu sauver des griffes de la police norvégienne). Le Ministre de la Justice demanda encore une fois au camarade qui apporta la « Lettre Ouverte » d'empêcher le camarade Trotsky de la publier, maintenant en invoquant la raison que dans deux jours une « discussion amicale » devait avoir lieu avec des messieurs compétents du Gouvernement et du Parti ouvrier pour régler l'affaire. Quel était l'étonnement du camarade Trotsky lorsque le même soir il trouva dans la presse norvégienne l'acte d'accusation déformé du chef du Bureau des Passports. Malgré l'abus de confiance, il ne rédigea cependant qu'une brève réplique à la presse norvégienne pour attendre quant au reste « l'entretien amical » confirmé par le ministre de la Justice dans un nouvel appel téléphonique, en demandant une nouvelle fois au camarade Trotsky de ne pas s'adresser d'ici là à l'opinion publique.

On connaît le résultat de « l'entretien amical » qui eut lieu le 28

août: l'arrestation et l'isolement complet. Voici encore quelques détails: Un de nos camarades attendait l'entretien au ministère de la Justice. Après une demi-heure, il vit le chef de la police d'Etat sortir de la chambre des négociations et donner à ses agents de la Sûreté quelques ordres énergiques. Peu après, le camarade Trotsky fut conduit au pas de course hors de la chambre et transporté dans une auto. De même, l'ami et l'hôte du camarade Trotsky et le secrétaire qui attendaient, furent transportés à Honefoss, chacun séparément, par des agents, dans deux voitures toutes prêtes.

Pendant ce temps, le second camarade se trouvait seul avec le camarade Trotsky à leur domicile de Honefoss. Tout à coup, deux gardes entrèrent dans la maison, l'un d'eux déclara immédiatement l'appareil téléphonique, tandis que l'autre saisit notre camarade qui ne s'attendait à rien et l'emmena au commissariat. Les bagages des deux secrétaires furent examinés très minutieusement, on les soumit même par force à une fouille, de sorte que quelques documents et lettres tombèrent entre la main de la police, entre autres les copies de cette « Lettre Ouverte au Ministre de la Justice » qu'on avait l'air de rechercher particulièrement. (Par bonheur, une copie en avait déjà été envoyée à l'étranger, de manière que nous pouvons reproduire cette lettre.)

LE PROCES « CONTRE » LES NAZIS

Si les administrations norvégiennes montrèrent de « l'énergie » envers Trotsky, ils firent preuve envers les nazis d'une mollesse qui rappelle vivement l'attitude des ministres allemands avant la prise du pouvoir par Hitler. Le procès contre les cambrioleurs nazis fut précédé d'auditions de témoins pendant trois jours. Mais il s'avéra que les neuf dixièmes de toutes les questions posées au tribunal tournèrent autour de l'activité politique du témoin Trotsky, au lieu de s'occuper des agissements criminels des accusés. La presse réactionnaire était dans la joie en apprenant les dépositions qui n'apportèrent aucun nouvel éclaircissement au sujet du cambriolage des nazis (et ne pouvait pas en apporter), mais par contre des « preuves » et même « l'aveu » de Trotsky qu'il s'occupait de questions politiques actuelles et que ses ouvrages littéraires portaient une « épine » (sic) contre des Etats amis de la Norvège. Ces « révélations » sensationnelles de la déposition n'étaient pas assez ridicules pour pouvoir servir de l'entretien « amical » entre le camarade Trotsky, le ministre de la Justice et d'autres messieurs « d'argument » de poids pour les nouvelles conditions accentuées, dont la non-acceptation eût pour suite l'arrestation immédiate.

LE COMMENCEMENT DE LA FIN DE LA DEMOCRATIE NORVÉGIENNE

A présent, le ministre de la Justice Lie a donc atteint son but: il a fait taire le camarade Trotsky. Depuis son arrestation et son transfert à l'isolement complet, il n'y a plus aucune nouvelle directe de lui. Le Gouvernement norvégien croit visiblement pouvoir faire tomber dans l'oubli le « cas Trotsky » et de pouvoir ainsi sauver les voix petites-bourgeoises. Mais le résultat est plus qu'incertain. Les

petits-bourgeois, effrayés, se disent: « Si nous avions suivi les partis de droite qui ne voulaient pas du tout laisser entrer Trotsky, alors nous n'aurions pas chez nous toutes ces histoires et des frais et cet homme « épouvantable » non plus. Les mesures sévères actuelles du Parti ouvrier contre Trotsky sont tout de même l'aveu de leur faute ou du moins de leur vigilance insuffisante. En tout cas, ce n'est que sous la pression des nazis qu'eux ont été prisés. » Mais les ouvriers radicaux, eux aussi, se détourneront du Parti ouvrier, dont les demi-mesures, la lâcheté et la déloyauté doit les repousser.

Nous sommes par principe des ennemis de la démocratie bourgeoise et des partis réformistes, mais, d'autre part, nous n'avons pas le moindre intérêt à voir le réformisme et la démocratie affaiblis au profit du fascisme. Mais pour le Parti ouvrier norvégien il n'y avait — même de son point de vue de la démocratie bourgeoise — qu'une seule voie: déclarer « nous n'avons rien à faire avec Trotsky. Politiquement, il est notre adversaire le plus sévère. Mais le droit d'asile commence justement là où on l'accorde à l'adversaire politique. Nous, démocrates norvégiens, nous défendrons jusqu'au bout et contre tout le monde les droits démocratiques. » Si on avait adopté cette attitude courageuse, alors on en aurait imposé aussi bien à la droite qu'à la gauche et on aurait transformé en victoire pour soi l'assaut de l'adversaire. Mais, au siècle où nous vivons, le terme de démocrate courageux est devenu un anachronisme. Le Gouvernement norvégien préfère réduire au silence le réfugié Trotsky. Mais cette voie, — à moins de circonstances imprévues — n'amènera pas les pertes électorales, mais y conduira plutôt. Cependant, une défaite électorale ne rattrapera pas le commencement d'un processus de différenciation à l'intérieur du Parti norvégien, mais dans les conditions de décomposition capitaliste, le commencement de la décomposition de la démocratie norvégienne est le même. M. Lie, ministre de la Justice, pourrait facilement devenir un Sévering norvégien. En enfermant Trotsky, il aurait lui-même creusé le premier la tombe de la démocratie mourante de son pays.

PROTESTEZ !

Nous ne nous taisons pas avant que le camarade Trotsky ne jouisse des droits et des libertés accordés à tout autre réfugié dans un pays démocratique. Il s'agit non seulement de la liberté toute naturelle de choisir librement, pour son activité littéraire, le sujet et la matière qui lui paraissent nécessaires, mais aussi de la possibilité d'avoir l'aide matériel, technique et personnel indispensables.

Cent fois plus fort doivent resonner les voix de protestation, maintenant que le camarade Trotsky, prisonnier du Gouvernement norvégien, a dû interrompre la rédaction de sa défense, dont tout homme émancipé et avide de progrès attend la parution avec impatience. Non seulement nous, mais tout le prolétariat révolutionnaire et même tout honnête démocrate, doit élever sa voix contre le gouvernement norvégien tant que Trotsky ne jouira pas de toutes les libertés qui lui permettront en même temps de se défendre et de faire la lumière sur ce meurtre judiciaire de Moscou qui remplît d'effroi le monde prolétarien.

par une telle activité, j'attends immédiatement un mandat d'arrêt contre moi. Je ne désire rien de plus que la possibilité de tirer au grand jour, devant une arène juridique publique, ce crime immense du Guepéou et de ses initiateurs. Mais si les autorités norvégiennes estiment impossible d'intervenir dans cette affaire, elles ont le devoir — je répète le devoir élémentaire qu'il ne faut même pas qualifier de démocratique — de m'accorder l'entière liberté de dire par mes propres moyens personnels, la vérité à l'opinion publique mondiale. Le moyen principal de cette opinion publique, c'est la presse. Ne puis-je pas traduire devant un tribunal norvégien et m'enlever au même temps la possibilité d'en appeler à l'opinion publique dans une question qui me concerne moi-même, mon fils, tout mon passé et mon honneur politique, serait transfor-

mer le droit d'asile en un véritable piège et ouvrir la voie aux bourgeois et aux calomnieux du Guepéou.

Voilà, Monsieur le Ministre de la Justice, les raisons pour lesquelles il m'est impossible de signer la déclaration rédigée par le chef du Bureau central des Passports, ainsi qu'il m'a invité à le faire, sans d'abord attirer votre attention sur les conséquences incalculables de ces procédés pour mon existence morale à moi-même et de ma famille.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

L. TROTSKY.

cent la politique de nationalisme, de réaction d'union sacrée, de « front français », au moment où l'unité de la lutte révolutionnaire de la classe ouvrière s'impose plus que jamais, par ce crime Staline la brise et appuie ainsi la contre-révolution en faisant exterminer ceux dont toute la vie fut celle de révolutionnaires et en lançant la calomnie la plus vile qui ne peut que décomposer le mouvement ouvrier.

En 1917, les gardes blancs russes, les contre-révolutionnaires de tous les pays, ont déjà essayé de calomnier Lénine, Zinoviev, Trotsky, en lançant contre eux l'infâme accusation d'être des agents de l'Allemagne.

Aujourd'hui, Staline et ses agents reprennent contre les travailleurs socialistes et communistes révolutionnaires cette même accusation empoisonnée.

Nous ne permettrons pas, alors que l'on s'efforce de la révolution russe, en prétendant qu'elle était faite par des terroristes, des bandits, des agents de l'impérialisme allemand. Aujourd'hui, nous ne permettrons pas davantage que l'on reprenne cette méthode infâme dans tous les pays pour y saboter la révolution socialiste.

Aujourd'hui, comme en 1917, il s'agit de défendre la révolution socialiste, en Russie, en Espagne, en France, dans le monde entier.

Camarades ! Exigez la vérité ! Empêchez que l'on étouffe la voix de ceux qui, comme Trotsky, ont le droit de se défendre de dénoncer et de s'exprimer librement. Opposez à toutes les formes de la réaction le bloc unifié de tous les travailleurs révolutionnaires !

Avec nous, demandez instamment que la Fédération Syndicale Internationale constitue une Commission d'enquête !

Debout pour sauver les militants ouvriers de Russie !

La Gauche Révolutionnaire S. F. I. O. — Entente des Jeunes socialistes de la Seine (S. F. I. O.). — Groupe communiste « Que Faire ? » — Le Groupe international communiste de gauche. — Le « Combat Marxiste ». — Fédération de la Seine du Parti d'Unité prolétarienne. — Le « Révolution Proletarienne ». — La revue « Camarade ». — Parti Ouvrier Internationaliste (bolchévick-léniniste) et Jeunes Socialistes Révolutionnaires de la Section Française de la IVe Internationale.

Adressez toute adhésion, communication et documents au camarade Gaston Goldschild, 28, rue Pigalle, Paris (9e).

UNE COMMUNISTE NORVÉGIENNE PARLE SUR LE PROCES DE MOSCOU

Jeanette Olson, ancien membre dirigeant du Parti communiste norvégien, écrit dans « Arbeiderbladet » du 31 août 1936 le suivant article que « Arbeideren », organe central communiste, s'est refusé d'imprimer, et dont nous reproduisons les extraits les plus marquants :

« Si dans la classe ouvrière ne s'est pas levée une tempête d'indignation contre les méthodes judiciaires employées au procès de Moscou contre Zinoviev, Kaménev et autres anciens compagnons de Lénine, chefs de la Révolution russe, on ne peut expliquer ce fait que par la « foi » sur laquelle les ouvriers fondent leur confiance dans le gouvernement de Staline.

Ils ne peuvent croire que la direction de l'Etat ouvrier soit capable d'employer de telles méthodes dans la lutte politique. Mais si, pour un instant, nous laissons de côté cette véritable foi et cette confiance, si nous lisons les rapports du procès comme s'ils venaient d'un autre pays, alors tous les ouvriers auraient immédiatement compris que l'acte d'accusation, les dépositions des témoins, les « aveux » des accusés et le discours final du procureur motivant le jugement de mort ne furent qu'un alignement d'invectives et d'affirmations, pour lesquels pas une seule motivation de bon sens n'est fournie.

Nous comprenons au si qu'il doit y avoir une nécessité absolue pour le gouvernement de Staline d'anéantir les accusés, mais que le véritable motif de l'accusation et des jugements de mort doit être tout autre que celui évoqué devant le tribunal.

Le rythme accéléré du procès — il ne fallut que cinq à six jours pour trancher une affaire si fatale pour toute la classe ouvrière mon-